

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 Novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques DUBOIS, Maire

Présents : MM DUBOIS Jacques, DRUON Odile, GOLLUNSKI Carole, DEFAUT Pascal, DUFERNEZ Géry (a pris part au vote à compter du 4^{ème} point), DELFOLIE WATTIEZ Jocelyne, CARON Marie-Christine, LAURENT Marie-Dominique, DEROO Matthieu, SENECHAL Valentin, LECOEVRE Francine

Absent excusé : PETIT Christophe, LEMAY Anne ayant donné pouvoir à DRUON Odile, DEMONCHY David ayant donné pouvoir à LECOEVRE Francine, ROBERT Francis ayant donné pouvoir à DUBOIS Jacques.

M. VALENTIN Sénéchal a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour (dont 3 pouvoirs), approuve le compte - rendu de la dernière réunion de conseil en date du 28 septembre 2021.

TRAVAUX ET ACHATS

√ Travaux de réparation d'éclairage public, Rue de cavenne (1 lampe), aux abords de l'église, aux abords de la salle polyvalente.....

√ Habitation : 500, Rue d'En Bas
Problème de trottoir, suite à la pose d'enrobé : M. le Maire se propose de rencontrer les propriétaires.

Approuvée à l'unanimité par 13 voix pour (dont 3 pouvoirs)

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN-COMITES SYNDICAUX DES 12 NOVEMBRE 2020, 17 DECEMBRE 2020, 17 JUIN 2021 ET 23 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour (dont 3 pouvoirs) décide :

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine - Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).

- des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence Assainissement Collectif.
- des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Hautcourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

CAPH: AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU CLOS ET COUVERT DE L'EGLISE SAINTE MARIE MADELEINE DE NIVELLE.

La convention de mandat touche à sa fin :

- Les travaux sont achevés,
- La réception de l'ensemble des ouvrages et la levée des réserves a été effectuée,
- L'ouvrage a été remis à la disposition de la Ville de Nivelles,
- Le délai de garantie de parfait achèvement de l'ensemble des ouvrages est expiré,
- L'ensemble des dossiers notamment techniques relatifs aux travaux réalisés a été communiqué par la CAPH à la Ville,
- Les décomptes généraux et les soldes de l'ensemble des marchés composant l'opération ont été effectués ;

Le coût global de ce projet est arrêté à hauteur de 1 021 539,87 € TTC. La participation financière de la Commune s'élève à 326 983,23 € TTC.

Le remboursement de cette somme auprès de la CAPH sera échelonné dans le temps sur une durée de 20 ans à compter de l'année 2022.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions reprises ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CDG59 POUR UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré par 14 voix pour (dont 3 pouvoirs), autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

COLIS DE FIN D'ANNEE (composition et distribution)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour (dont 3 pouvoirs), décide de distribuer les colis suivants :

- Fête de Saint Nicolas : Distribution de friandises aux enfants des deux écoles (1 sachet de 250 g variétés Jacquot). La distribution aura lieu le Lundi 6 Décembre 2021.
- Noël 2021 :
 - Enfants des deux écoles : colis habituel. La distribution aura lieu le vendredi 17 Décembre.
 - Personnel enseignant, conseillers municipaux, maire et adjoints honoraires, membres de la commission extra-municipale d'action sociale, Bouge ton école, intervenante extérieure à l'école : colis habituel.
 - Personnel communal : Un bon d'achat de 40 €
 - Handicapés : colis habituel, distribution le 18 décembre
 - Personnes âgées de 65 ans et plus, distribution le 18 décembre

Pour une personne seule : un colis d'une valeur approximative de 41 €

Pour un couple : un colis d'une valeur approximative de 62 €

CVL FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, décide :

◆ De mettre en place un centre de vacances et loisirs pour les enfants nés en 2011, 2012 et 2013 et aux jeunes scolarisés en 6ème depuis septembre 2021 du 05 février 2022 au 13 février 2022- maximum de places disponibles : 12

◆ De confier la prestation de service à PEP59 pour un séjour « ski grandeur nature » en Haute-Savoie (Le Reposoir) pour un coût de 716 €,

◆ De demander aux familles les participations suivantes qui seront acquittés en deux fois (1/2 début janvier, 1/2 début février) En tout état de cause le règlement complet devra être effectué avant le départ :

CATEGORIE	NIVELLOIS	ENFANT SCOLARISE A NIVELLE	EXTERIEURS (dans la limite des places disponibles)
IMPOSABLE	366 €	488 €	716 €
NON IMPOSABLE	337 €	459 €	

Approuvé à l'unanimité par 14 Voix pour (dont 3 pouvoirs)

ALSH HIVER, PRINTEMPS, TOUSSAINT 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour (dont 3 pouvoirs),

∞ DECIDE :

→ DATES : de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)
pour les vacances d'hiver 2022 du 7 février au 18 février 2022
pour les vacances de printemps 2022 du 11 avril au 22 avril 2022
pour les vacances de toussaint 2022 du 24 octobre au 04 novembre 2022
pour les enfants de 3 à 11 ans et pour les adolescents de 11 à 14 ans. L'horaire d'accueil est de
9 H à 17 H, du lundi au vendredi. Une garderie sera mise en place pour la tranche horaire de 7
H 30 à 9 H et éventuellement le soir

→ TARIFS : d'appliquer aux familles les tarifs en fonction du nombre d'enfants mineurs aux
foyers et non en fonction du nombre d'enfants participants à l'alsh.

VIREMENT DE CREDITS

Virement de crédit suivant en section d'investissement :

⇒ Chapitre 23, article 2312 (aménagement de terrain), opération 10001
Désaffecter la somme de : 50.000 €
Portant le montant de l'article 2312 dans l'opération 10001 à : 134.591,42 €

Pour virer ladite somme de 50.000 € au :

⇒ Chapitre 23, article 2315 (installation), opération 10021 (cabinet médical)
Portant le montant de l'article 2315 dans l'opération 10021 à : 439.970 €

Approuvée à l'unanimité par 14 Voix pour (dont 3 pouvoirs)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- AFMTÉLÉTHON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour (dont 3 pouvoirs), donne un avis défavorable à cette demande.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

√ Programmation de spectacles itinérantes (spectacle SPLASH) - Porte du Hainaut du jeudi 24
au samedi 26 février 2022.

Le Conseil municipal a un émis favorable à l'accueil de ce spectacle.

Lu et approuvé
Le Maire,
Jacques DUBOIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Dubois", is written over a horizontal line.